

**Déclaration préalable au  
Comité Technique Spécial des Préfectures  
du 10 février 2022**

Monsieur le président,

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

En ce premier CTSP de 2022, il est important de faire un tour d'horizon succinct des quatre CTSP de 2021 au regard de la situation actuelle. Succinct, parce qu'en un an, FO a montré constance et persévérance dans ses revendications réitérées encore et encore pour avoir des réactions du ministère. Depuis le CTSP du 8 février 2021, la ligne de flottaison des SGCD n'a fait que sombrer et les 29 actions de soutien de l'instruction de fin 2021 n'ont toujours pas été perçues par les SGCD, ni même leur utilité en dépit de l'urgence vitale scandée à répétition par FO. Peut-être s'agissait-il là que d'un affichage de circonstance.

Un fait est sûr : tous les indicateurs (baromètre social, attractivité, heures réellement travaillées ...) sont rouge écarlate. Dans d'autres domaines de vigilance, cette couleur induirait automatiquement une réaction rapide, organisée et curative. Pour les SGCD, il n'en est rien tant l'administration apparaît dubitative, inerte et auto-satisfaite devant une morne plaine, annonciatrice d'une grande débâcle à venir. Les SGCD sont pris de toute part par les prétentions exorbitantes des DDI et de certains membres du corps préfectoral qui ne veulent pas comprendre la situation et se complaisent à claquer des doigts pour avoir la moindre satisfaction de leur désir. Les services de l'Etat ne sont pas au service d'individus mais à celui de l'Etat, de l'intérêt général.

Aujourd'hui, contrairement aux indicateurs de gestion, aux résultats Qual-e-pref et aux multiples reporting, les préfectures, les sous-préfectures et SGCD sont en phase pré-comateuse. Leurs personnels ne se sentent pas soutenus, mais sont surexploités avec des heures écrêtées non rémunérées. Les services du Cabinet et de la communication interministérielle croulent sous la gestion longue de la crise Covid, alors qu'ils étaient jadis le fer de lance de l'action rapide des préfets pour faire face aux crises majeures. Aujourd'hui, faute d'aide et de soutien, eux aussi sombrent.

Venons-en aux services d'accueil, services Etrangers inclus : de réforme en réforme dites de simplification et de digitalisation, un constat s'impose : les personnels se forment toujours sur le tas, des contractuels forment eux-mêmes d'autres contractuels et font tous face aux absences dues au Covid et à l'usure quotidienne. Les préceptes de sécurité des process et des titres deviennent incompatibles avec le productivisme ouvertement affiché : la politique du chiffre règne partout au détriment des conditions de travail et de sécurité des personnels. La preuve en est du nombre conséquent des procédures disciplinaires pour des motifs de fraudes. De même, l'ANEF, Natali et autres applications ne sauveront pas les services d'accueil, car peu fiables ni pensées pour les utilisateurs finaux.



Que dire de la réflexion des missions prioritaires des préfectures ? En définitive, prioritaires pour qui et pour quoi ? Pour imaginer que sans moyens et sans coordination stratégique viable, les services préfectoraux pourront faire des « miracles » et surtout donner l'illusion de la performance de l'action de l'administration territoriale de l'Etat ? Les MPP 2022-2025 semblent être réfléchies pour faire face aux prochaines vagues de pénurie en moyens. Ainsi, le ministère de l'Intérieur pourra dégager des marges et les saupoudrer dans les services préfectoraux dits prioritaires.

Monsieur le président, l'année 2022 apparaît s'illuminer de sombres perspectives d'avenir, celles d'une administration en détresse qui voue un culte immodéré aux réformes sans faire cas de l'état comateux de ses propres personnels. Les idées qui conduisent l'action de l'Etat sont fondées sur des conseils externes prônant toujours des référentiels du secteur privé. A croire que notre administration ne dispose plus assez de savoir-faire d'analyse et de synthèse en interne, et ignore les piles de rapports jadis rédigés sur les mêmes projets.

Modéliser l'organisation et le fonctionnement de l'Etat sur des principes dits libéraux déconnectés de notre réalité est un dangereux et vieux fantasme technocratique oubliant volontairement le fondement de l'administration territoriale de l'Etat, à savoir appliquer la Loi de manière égalitaire en tout lieu, avec un égal traitement des usagers et en toute neutralité. Les services préfectoraux ne sont pas au service d'intérêts privés, de groupes de pression, mais au service de l'intérêt général et pour un vrai service public. FO défend toujours cette vision, la seule viable pour notre avenir commun et condamne tous les projets de l'administration qui mettent volontairement en danger les personnels, tels ceux actuels des préfectures, SGCD et sous-préfectures. FO parle de mise en danger volontaire, au sens où l'administration est depuis longtemps informée des risques graves d'impact de ses réformes sur ses personnels, nie toujours les remontées ultra-critiques du terrain qui font cas d'agents en perte, sans repère, démotivés par trop d'incohérences et de contradictions d'instruction. Malgré tout, le ministère continue sa marche et projette le SGAMI 2022 et l'extension de la compétence interministérielle des SGCD avec la récupération des missions transversales de la justice et de l'Education nationale.

Trop, c'est trop. FO vous alerte sur les fortes probabilités que les personnels craquent définitivement et ne passent à l'acte irrémédiable.

Mesdames, Messieurs, réagissez sans tarder et correctement, avant qu'il ne soit trop tard et que l'impardonnable arrive. La conscience professionnelle de vos personnels ne tiendra plus le faux-semblant de vos réformes. Sans elle, tout sombrera.

FO demande que cette déclaration préalable soit annexée au procès-verbal du CTSP de ce jour.

